

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 juin 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 3851)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 405

présenté par
M. Collard et Mme Maréchal-Le Pen

ARTICLE 10

Supprimer les alinéas 5 et 6.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet alinéa est totalement étranger à l'objectif même du projet de loi.